

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal réuni le 15 janvier 2010 sous la présidence de M. GOIFFON Denis, Maire :

Absents excusés : DEPARNAY Jacques (pouvoir à M. GOIFFON), ARCHENY Yves

Absente : DESBROSSE Florence.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/LOTISSEMENT CHAMP PERROLET

- APPROUVE la promesse d'achat qui sera déposée chez Me Lager après visa par la Sous-Préfecture de Nantua pour le lot 8 : M. MICOUD Nicolas et Mlle BREAUD Virginie.

2/ATESAT 2010-2012

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Cette mission apportée par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain consiste à aider les communes à exercer leurs compétences, à leur apporter un conseil global, un éclairage sur la réglementation en vigueur, un conseil sur la faisabilité d'un projet, une aide à la décision.

3/TAXE DES SEJOUR

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association pour la Gestion de la Taxe de Séjour (AGTS) mandatée pour une mission d'assistance pour la gestion administrative de la taxe de séjour. Précise qu'il s'agit du renouvellement de la convention signée en 2006.

4/DOTATION OXYGENE MEDICAL AU CPI

- ACCEPTE les termes de la convention définissant les modalités de mise à disposition d'oxygène médical par le SDIS de l'Ain au CPINI de Lalleyriat/Le Poizat afin de lui permettre de mener à bien les missions de premiers secours aux victimes conformément au règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de l'Ain arrêté par Monsieur le Préfet le 28 novembre 2008.

5/TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

- En application des dispositions réglementaires de la réforme prévoyant le reclassement des agents titulaires de certains grades de l'échelle 3, MODIFIE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 le tableau des emplois de la commune pour le service technique de la manière suivante : 1 adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe titulaire (agent polyvalent) 35h/semaine (Echelle 4).

6/STATUTS CCLN

- APPROUVE la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes Lac de Nantua concernant le remplacement de l'action définit d'intérêt communautaire, dans le cadre des actions à caractère touristique et culturel « *l'acquisition et mise en valeur du tènement immobilier situé au bord du lac de Nantua (cadastré AB 591) à vocation culturelle et touristique* » par « *mise en œuvre et gestion d'un pôle touristique, culturel et économique à Nantua* », des précisions concernant la compétence relative au Contrat Enfance Jeunesse et le toilettage des statuts concernant les compétences relatives à des actions à caractère social.

7/PROJET DE DESSERTTE FORESTIERE

- Prend note du dossier présenté par l'ONF pour l'amélioration de la desserte du massif de Sous le Mont sur les territoires de Lalleyriat et du Poizat. Ces travaux susceptibles de bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% seront à approuver par chaque commune dans le cadre des programmes forestiers annuels.

8/ DIVERS

- Prend note d'un courrier d'un particulier souhaitant acquérir une parcelle communale au lieudit « Les Charrues » terrain actuellement en zone Na du POS.

- Prend note de la demande de permission de voirie concernant la pose de fibre optique sur la RD1084 entre la commune de Les Neyrolles et le Burlandier pour faire la jonction avec les travaux côté Bellegarde, chantier prévu entre le 03/05/2010 et 30/07/2010.

- Prend note de l'arrivée de Mme Brigitte Nougier au poste de receveur percepteur de la Trésorerie de Nantua, succédant à Mme Marie-Françoise Cramausel affectée à la Trésorerie Générale de Savoie. Meilleures vœux de réussite à toutes les deux dans leur nouveau poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

GOIFFON Denis.

